

[https://actu.fr/ile-de-france/saint-cyr-sur-morin\\_77405/saint-cyr-sur-morin-compteur-linky-prend-feu-spontanement-2\\_22038960.html](https://actu.fr/ile-de-france/saint-cyr-sur-morin_77405/saint-cyr-sur-morin-compteur-linky-prend-feu-spontanement-2_22038960.html)

Île-de-France **Le pays Briard**

## Saint-Cyr-sur-Morin. Un compteur Linky prend feu spontanément

Contesté dans le village et par le conseil municipal même, le compteur Linky fait encore parler de lui. Un appareil récemment posé par Enedis s'est, en effet, enflammé...

Publié le 15 Mar 19 à 10:02



En plein après-midi, le compteur Linky, installé quelques jours avant Noël, s'est enflammé... Il n'était heureusement pas à l'intérieur de la maison.  
(©LPB)

**Tatiana Quenot** habite, avec sa fille et son compagnon, un pavillon tranquille de la **rue des Meulières à Saint-Cyr-sur-Morin**. Le 18 février dernier, peu avant 16 h, elle a eu une grosse frayeur...

### **Le compteur s'embrase spontanément**

Elle raconte : « J'étais à la maison. J'ai entendu un **bruit très violent**, un peu comme celui que fait une grosse remorque de camion qui passe en claquant. J'étais au téléphone et il a brusquement été coupé. Je me suis donc levée et j'ai vu **les flammes qui sortaient du mur** depuis le salon où je me trouvais. C'était le **compteur électrique**, installé dans le mur du jardin, qui était en flammes. J'ai appelé les pompiers de **La Ferté-sous-Jouarre** et ils sont intervenus en 10 minutes. Enedis, que je n'avais pas prévenu, était là également presque en même temps qu'eux... »

Heureusement, les dégâts ne pouvaient donc qu'être matériels puisque le compteur électrique qui a ainsi spontanément pris feu n'était pas à l'intérieur de la maison ni même d'un bâtiment, mais dans la rue, encastré dans le mur de la propriété. « D'habitude, c'est là que mon compagnon gare sa voiture professionnelle, mais heureusement, il n'était pas là. Sinon, c'est certain, la voiture aurait brûlé elle aussi. »

Et si la Saint-Cyrienne est si inquiète rétrospectivement, c'est sans doute puisqu'elle n'avait **jamais eu une confiance totale en la sécurité des nouveaux compteurs communicants Linky**. « J'avais refusé d'en avoir », raconte-t-elle, « mais **ils ont fait le forcing** en nous disant que cela pouvait nous coûter cher de refuser et notamment 140 € de déplacement à chaque relevé de compteur, alors j'ai laissé faire. Un agent du sous-traitant chargé des installations est passé, mais il m'a dit qu'il ne pouvait pas l'installer car des fils étaient dénudés au compteur et qu'un agent Enedis s'en chargerait. Il est

effectivement venu et **le compteur Linky a été posé juste avant Noël.** »

### **Qui va payer ?**

Le compteur, totalement détruit (ainsi que le boîtier le contenant), a été emporté par Enedis immédiatement témoigne Tatiana Quenot avant de s'inquiéter encore : « Ils nous ont remis l'électricité très vite, vers 20 h, mais sans compteur en nous disant qu'ils nous factureraient notre consommation sur une estimation se basant sur notre consommation de l'an dernier. En fait, nous avons maintenant tellement peur de l'incendie qu'on ne consomme pratiquement plus rien et que nous sommes absents le plus souvent possible. Et les dégâts sur le boîtier et le mur, qui va les payer ? Toujours d'après l'agent Enedis qui est passé, c'est Enedis, mais rien n'est confirmé. Ils devraient nous rembourser aussi une lampe UV qui a été grillée par l'incident. »

### **La commune vent debout contre Linky**

Un incident qui est donc arrivé à **Saint-Cyr-sur-Morin**, une commune en pointe dans la lutte contre l'obligation de ces compteurs communicants. Le conseil municipal a, en effet, voté une délibération, le 19 février de l'an dernier en vue de **refuser le « déclassement des compteurs électriques existants**, interdisant l'élimination des compteurs existants et leur remplacement par des compteurs communicants Linky sans le consentement préalable de la commune et une décision de désaffectation de la part de son conseil municipal ».

« Nous prétendons, en effet, que **la commune est bien propriétaire des compteurs existants** et nous ne souhaitons pas leur remplacement », explique **Marguerite Lafont**, adjointe au maire chargée de l'urbanisme et de l'assainissement. De plus, la maire, **Édith Théodose-Poma**, a pris un **arrêté municipal le 12 septembre dernier** contesté,

comme la délibération, par **Enedis** et la **préfecture**. Celui-ci « régleme les modalités d'implantation des compteurs de type Linky » en spécifiant que « l'opérateur chargé de la pose des compteurs Linky doit garantir aux usagers la liberté d'exercer leurs **choix à titre individuel** et sans presser pour refuser ou accepter l'accès à leur logement ou propriété, d'autre part refuser ou accepter la pose d'un tel compteur à l'intérieur ou à l'extérieur de son logement » ou aussi « refuser ou accepter que les données collectées par le compteur soient utilisées à des fins commerciales ou autres par l'opérateur. » L'arrêté contesté stipule aussi qu'aucun « compteur ne pourra être posé sans l'accord formel, exprimé en toute liberté de l'usager concerné ».

L'adjoite explique : « Il nous semble que les compteurs sont la propriété de la commune. **C'est flou dans les textes** et je pense que c'est volontaire. **Enedis nous attaque devant le tribunal administratif** ainsi que la préfecture pour notre délibération. Contrairement à ce que l'on pense souvent, c'est bien une loi française qui oblige à s'équiper de compteurs communicants. »

Bref, **l'affaire du compteur récemment posé par un agent Enedis** qui s'enflamme spontanément apporte encore un peu d'eau au moulin de la contestation contre les compteurs communicants. Il faut dire que cette combustion spontanée n'est pas un cas isolé, tant s'en faut (voir ci-dessous).

### **Enedis défend son compteur**

De son côté, **Enedis**, dans des cas similaires a toujours expliqué que les incendies dus aux compteurs électriques étaient rares et que le Linky était sûr. Il explique généralement que c'est plutôt l'installation du compteur qui est en cause. Cette fois, c'est Enedis lui-même et non un sous-traitant qui avait installé le compteur...

De son côté, **Thierry Bara**, directeur territorial d'Enedis pour la Seine-et-Marne, livre la version du fournisseur : « L'analyse technique réalisée sur le coffret électrique ayant subi des dommages montre que **le compteur Linky n'est en aucun cas à l'origine de l'incident**. La cause de l'événement a été localisée au niveau d'un **coupe-circuit situé dans le coffret électrique**, à l'extérieur de l'habitation. Les équipes d'Enedis sont en relation avec la cliente pour l'accompagner et remettre en conformité l'alimentation électrique de son habitation. »

Et il généralise en affirmant aussi : « Enedis rappelle qu'**un compteur électrique ne peut pas prendre feu spontanément**. Tout comme n'importe quel matériel électrique qu'Enedis installe chez les clients (disjoncteur, tableau électrique...), les compteurs sont testés, certifiés et homologués pour respecter les normes techniques et exigences de sécurité élevées. Les compteurs installés par Enedis sont conçus à partir de matériaux spécifiques conformes à la réglementation « incendie » et fabriqués à partir de matériaux adaptés au risque d'incendie. À ce jour, en France, **aucune expertise technique** réalisée à la suite d'un incident d'origine électrique **n'a mis en cause le compteur Linky**. »

Jean-Michel ROCHET

[Commentaire : comme à chaque fois qu'Enedis emporte le compteur incendié, aucune expertise contradictoire ne peut avoir lieu. L'analyse technique réalisée par Enedis n'a donc aucune valeur probante. Le discours en revanche est bien rôdé, de même que le mode opératoire qui consiste à supprimer les éléments de preuve.]

## **De nombreux cas en France**

C'est par dizaines sinon par centaines que l'on peut répertorier les **cas de compteurs Linky**, plus ou moins récemment installés, **qui s'enflamment** spontanément ou même qui

mettent le feu dans certains cas. Ainsi, le **10 novembre** dernier, *Europe 1* rapportait : « Un compteur électrique équipé d'un Linky prend feu dans le Loiret. Le 13 octobre, dans la même commune, un compteur posé dans un pavillon depuis 15 jours, avait « explosé ». » Le **12 novembre** 2018, *Le Penthievre Actu.fr* rapportait qu'un « coffret électrique est parti en fumée après la pose d'un compteur Linky [deux mois avant]. » Le **15 décembre** 2018, c'était *Le Midi Libre* qui titrait : « Millau : incendie d'un immeuble en centre-ville, le compteur Linky en cause ». Le **3 janvier** 2019, *La Montagne* annonçait : « Le compteur Linky d'une chambre d'hôte prend feu à Désertines dans l'Allier ». Enfin, pour clore une liste que l'on pourrait allonger bien davantage, le **25 février** dernier, *Sud-Ouest* rapportait : « Une maison détruite par un feu de compteur électrique neuf à Langoiran. Le compteur Linky avait été installé deux semaines auparavant. »

[Jean-Michel Rochet Le Pays Briard](#)

[+Société+Le Pays Briard+Île-de-France+Saint-Cyr-sur-Morin](#)